Aspect Juridique	Thème Juridique Connexe	Alertes & Mesures à Prendre	Références Bibliographiques	Références
Collecte de Données	Protection des Données	- Respecter les lois sur la protection des données personnelles via le RGPD.	[Référence RGPD]	- RGPD (Règlement (UE) 2016/679)
		- Informer les utilisateurs de la collecte de données et obtenir leur consentement.	[Référence CNIL]	- Article 4, 6 et 7 du RGPD
		 Mettre en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger les données collectées. 	[Référence NIST]	- ISO 27701 / 27702
Propriété Intellectuelle	Droits de Propriété Intellectuelle	 Rechercher et déposer des brevets pour toute technologie innovante développée. 	[Référence INPI]	
Responsabilité	Responsabilité Civile	 Évaluer les risques potentiels de préjudice causé par une détection ou un tri incorrect. 	[Référence Responsabilité Civile]	- Articles L121-1 à L12-10-1
		 Souscrire à une assurance responsabilité civile adéquate pour couvrir les éventuels dommages. 	[Référence Assurance Responsabilité Civile]	
Environnement	Réglementation Environnementale	- Respecter les réglementations locales et nationales sur la gestion des déchets.	[Référence Réglementation Environnementale]	- Articles L541-1 à L541-50
		 Veiller à ce que la poubelle connectée contribue à des pratiques de tri respectueuses de l'environnement. 	[Référence pratiques de tri]	

I/ Protection des Donnée

Référence RGPD:

- Directive Européenne 2016/679 sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Selon l'article 2016/679, les personnes concernées ont le droit d'accéder à leurs données à caractère personnel, et de les rectifier, les limiter, ainsi que s'opposer au traitement et au droit à la portabilité des données.

Cet article nous concerne car nous avons une application qui collecte les données des utilisateurs, et en vertu du RGPD, il est impératif que nous assurions la conformité aux droits des personnes concernées.

Conformément au RGPD, il est impératif d'assurer la conformité aux droits des individus. Cela signifie que les utilisateurs doivent avoir la possibilité d'accéder à leurs propres données stockées dans notre application.

De plus, le RGPD souligne également l'importance du consentement éclairé des utilisateurs pour la collecte et le traitement de leurs données. Dans le cadre de notre projet, il est crucial de mettre en place des mécanismes clairs et transparents pour obtenir le consentement des utilisateurs avant de collecter des données, en particulier celles liées aux habitudes de tri des déchets.

Puisque le projet vise à promouvoir le tri des déchets en analysant les habitudes des utilisateurs, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes robustes de gestion de la confidentialité. Les utilisateurs doivent avoir la possibilité de limiter le traitement de leurs données, surtout si cela concerne des informations sensibles liées à leurs habitudes de consommation.

Etant une entreprise française, nous sommes dans l'obligation de respecter le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Nous avons une responsabilité de transparence et de confiance auprès de nos utilisateurs.

C'est pourquoi, nous informons les utilisateurs de la collecte de certaines données, nous indiquons également la durée de conservation de ces données (1 an de conservation).

Aucunes données ne sont traitées en dehors de la France. Tous nos serveurs se trouvent en France.

L'utilisateur peut avoir accès à ses données à tout moment. Celle-ci seront supprimées si l'utilisateur décide de supprimer son compte. Aucune conservation de données.

Tout ceci est expliqué dans nos CGU, lorsque l'utilisateur va vouloir utiliser nos services, il devra accepter les CGU (Conditions Général d'Utilisation). C'est ici que sont décrit nos services, ainsi que le fonctionnement de nos services.

Références CNIL:

- Publication de guides de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

Rappel du règlement général sur la protection des données sur le site de la CNIL (https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees) avec des détails de l'article.

La CNIL propose des guides pratiques pour aider les entreprises à comprendre et à mettre en œuvre les principes du RGPD. Nous devrions consulter ces guides pour obtenir des orientations spécifiques sur la collecte, le traitement et la gestion des données dans le contexte de notre poubelle connectée.

Bien que la CNIL ne détaille pas les articles du RGPD sur son site, elle émet des recommandations spécifiques adaptées aux différents secteurs d'activité. Nous devrions nous assurer que notre projet est conforme à ces recommandations, en particulier celles liées à la collecte et au traitement des données personnelles dans le domaine de la gestion des déchets.

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

Référence NIST:

- Les normes ISO établissant des références mondiales pour la qualité, la sécurité et la conformité.

o La norme ISO 27701

La norme ISO 27701, publiée en août 2019, représente une avancée significative dans le domaine de la protection des données personnelles en intégrant les normes bien établies de sécurité de l'information, à savoir l'ISO 27001 et l'ISO 27002. Cette norme fournit des directives spécifiques pour la gouvernance et la mise en place de mesures de sécurité dans le contexte du traitement des données personnelles. Son intégration dans notre projet de poubelle connectée est donc d'une importance cruciale pour garantir la sécurité et la confidentialité des informations collectées.

o La norme ISO 27001

La norme ISO 27701 s'appuie sur l'ISO 27001, qui certifie un système de management de la sécurité informatique. Pour assurer la sécurité des données collectées par notre poubelle connectée, nous devrions envisager de mettre en œuvre les pratiques recommandées par l'ISO 27001 et travailler vers l'obtention de cette certification. Cela renforcera notre engagement envers la sécurité des informations.

o La norme ISO 27002

L'ISO 27701 étend également les bonnes pratiques détaillées dans l'ISO 27002 pour inclure la protection des données personnelles. Il est crucial d'intégrer ces bonnes pratiques dans la conception, le développement et le déploiement de notre solution de poubelle connectée. Cela inclut la sécurisation des données, l'identification des risques, la formation du personnel, et la mise en place de contrôles de sécurité appropriés.

La norme ISO 27001 et ISO 27002 sont utilisé pour la sécurisation et le chiffrement des données.

La sécurisation et le chiffrement des données est très importante pour nous car nous stockons des informations personnelles des utilisateurs.

II/ Droits de Propriété Intellectuelle

Référence INPI:

A ce jour sur le site de l'INPI, on a compté 41 brevets déposées en rapport avec des poubelles connectée. Voici une liste des brevets qui peuvent se rapprocher de la technologie que l'on souhaite mettre en place sur notre poubelle intelligente :

• Titre: POUBELLE DOMESTIQUE CONNECTEE A UN TELEPHONE MOBILE POUR SUIVRE LA LISTE DE COURSES.

- Invention: La présente invention concerne une poubelle (P) domestique caractérisée en ce que la poubelle (P) est connectée à un téléphone mobile (T) comportant une application de mise à jour des courses de produit de consommation domestiques et comporte fixée sur sa paroi un lecteur (L) de code barre qui communique en liaison sans fil les informations de mise en bac de poubelle par passage devant le lecteur (L) au dit téléphone mobile (T).
- Déposant : POLYMONDE RUE FERDINAND DUBREUIL BP 515 03108 MONTLUCON FR N° Siren : 448885871
- Délivrance : 12/08/2016 (BOPI 2016-32)
- Titre : POUBELLE ÉLECTRIQUE DE TYPE À ÉCRAN TACTILE
 - o Invention: L'invention concerne une poubelle électrique de type à écran tactile, comprenant un corps principal de poubelle (1) et un couvercle mobile (2) mis en correspondance avec le corps principal (1). Le corps principal (1) est pourvu d'un module de commande (3) et d'un module de puissance (4), le module de commande (3) comprenant un écran tactile (31) et une carte de circuit imprimé de détection d'écran tactile (32) connectée électriquement à l'écran tactile (31)
 - o Déposant : GAO YONGRUI (GAO, Yongrui) CN
- Titre: POUBELLE AVEC UN COUVERCLE AMORTI
 - o Invention: Ce modèle utilitaire concerne une poubelle, spécifiquement une boite à ordures avec un couvercle amorti qui peut être ouvert/fermé automatiquement actionné par induction. La poubelle comprend un corps de conteneur, un couvercle, un moteur et un dispositif d'actionnement, le moteur étant connecté à l'élément entraîné du couvercle grâce au dispositif d'actionnement. La poubelle est caractérisée en ce qu'elle comprend en outre un dispositif de détection et de contrôle de la course du couvercle, le dispositif de détection et de contrôle de la course du couvercle comprend un perceptron de course de couvercle et un circuit de coupure du moteur
 - o Déposant : WANG XIN (WANG, XIN) CN

III/ Responsabilité Civil

Références Responsabilité :

Règles relatives aux assurances de dommages (Articles L121-1 à L12-10-1)

Les articles L121-1 à L121-10-1 du Code des Assurances en France définissent les règles relatives aux assurances de dommages. Ils établissent un cadre légal pour les contrats d'assurance qui couvrent les dommages matériels, tels que les assurances habitation, automobile et responsabilité civile. Ces articles

précisent les obligations des assureurs et des assurés, les modalités de souscription des polices d'assurance, les conditions de garantie, les exclusions de couverture, les délais de déclaration des sinistres, et les procédures de règlement des réclamations. Ils visent à protéger les droits et les intérêts des parties prenantes tout en régulant le secteur de l'assurance de dommages. Ces articles énoncent également les sanctions en cas de non-conformité ou de non-respect des règles d'assurance.

Bien que traditionnellement appliqués aux contrats couvrant des dommages matériels tels que l'habitation, l'automobile et la responsabilité civile, ces articles revêtent également une pertinence pour des projets novateurs comme la poubelle connectée

Dans ce contexte, ils précisent les obligations des assureurs et des assurés, les modalités de souscription des polices d'assurance adaptées à des technologies émergentes, les conditions de garantie spécifiques à la collecte de données, les exclusions de couverture liées à la cyber-sécurité, les délais de déclaration des incidents technologiques, et les procédures de règlement des réclamations liées aux nouvelles dimensions de responsabilité.

III/ Réglementation environnementale

Références Environnementale :

Prévention et gestion des déchets (Articles L541-1 à L541-50) :

Les articles L541-1 à L541-50 du Code de l'Environnement en France couvrent la prévention et la gestion des déchets.

Ces articles établissent un cadre légal pour la gestion des déchets, y compris la prévention de leur production, la collecte, le traitement, le recyclage et l'élimination. Ils visent à promouvoir une gestion plus durable des déchets et à réduire leur impact sur l'environnement.

Les points clés de ces articles incluent les responsabilités des producteurs, des collectivités locales et des autorités publiques dans la gestion des déchets, ainsi que la promotion du recyclage et de la réduction des déchets. Ces articles établissent également des sanctions en cas de non-respect des obligations de gestion des déchets.

La poubelle connectée, en tant que projet axé sur la gestion des déchets, s'aligne avec les dispositions de ces articles en favorisant la collecte et le tri efficaces des déchets. Les fonctionnalités intelligentes de la poubelle peuvent contribuer à une meilleure organisation de la collecte et du tri, en conformité avec les objectifs de gestion des déchets définis dans ces articles.

Les articles soulignent l'importance de promouvoir le recyclage et la réduction des déchets. La poubelle connectée, en encourageant la séparation des déchets à la source et en fournissant des informations aux utilisateurs sur les pratiques de recyclage, s'inscrit dans cette démarche de promotion d'une gestion des déchets plus durable.

Les articles définissent les responsabilités des producteurs, des collectivités locales et des autorités publiques dans la gestion des déchets. Dans le contexte de la poubelle connectée, cela pourrait impliquer la collaboration avec les producteurs pour minimiser les déchets à la source et travailler en partenariat avec les autorités publiques pour une gestion intégrée des déchets.

Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire):

- -> sortir du plastique jetable
- -> lutter contre le gaspillage
- -> mieux produire

On répond à cette loi, car on propose aux consommateurs de trié ses déchets et par la même occasion de lutter contre le gaspillage.

Un des axes de la loi AGEC, est de mieux informer les consommateurs, notre application centralise les déchets, et permet un tri plus efficace.